



## Feuille officielle d'avis du district de Moutier

Numéro 5  
Mercredi 10 février 2021

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch).

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -.80 le mm + TVA (63 mm de large).

Dépôt de la demande, avec plan, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration municipale de Court. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à l'administration municipale (rue de la Valle 19, 2738 Court).

Court, le 10 février 2021

Municipalité de Court, administration municipale

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelay, le 3 février 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



### Crémises

#### Procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2020

Conformément à l'article 68, 1<sup>er</sup> alinéa, du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 3 décembre 2020 a été déposé publiquement durant 20 jours (du 6 au 26 janvier 2021).

Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 2 février 2021.

Crémises, le 10 février 2021

Le Conseil communal



### Eschert

#### Avis de construction

Requérante: M<sup>me</sup> Lisiane Zbinden, Courtine 39, 2740 Moutier.

Auteur du projet: M. Raymond Heyer, architecte hes, Clos du Moulin 28, 2742 Perrefitte.

Emplacement: parcelles N<sup>os</sup> 277 et 279 (DS 682), au lieu-dit: «Vers l'Ecole», commune d'Eschert.

Projet: construction d'une crèche à l'Est de l'école, bâtiment sur un niveau en éléments préfabriqués en bois, pose d'une pompe à chaleur extérieure au Nord du bâtiment projeté, construction d'un couvert et d'une place en pavés filtrants au Sud et aménagement de jeux, aménagement d'un chemin piétonnier en goudron entre la crèche et la place de sport/jeux existante et mise à disposition de places de stationnement existantes

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: espace d'utilité publique.

Dérogation: art. 24 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale d'Eschert. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

#### Avis de construction

Requérant: Beuchat Sandra et Pierre-Alain, Les Vergers 15, 2743 Eschert

Auteur du projet: Eco6therm Sàrl, Rue Montchemin 18, 2832 Rebeuvelier

Emplacement: Parcelle N<sup>o</sup> 657, Les Vergers 15, 2743 Eschert

Projet: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure en façade nord ouest

Dimensions et genre: Selon plans déposés

Zone: Plan de quartier «Les Vergers sous le Village»

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale d'Eschert **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement**. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et dûment motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Eschert, le 8 février 2021

Conseil communal



### Grandval

#### Votation du 7 mars 2021

Bureau de vote

Président: Ian Laubscher

Membres: Audrey Renggli et Jérémie Rossé

Grandval, le 10 février 2021

Le Conseil municipal



### Loveresse

#### Avis de construction

Demande de permis de construire après-coup

Requérant/maître d'ouvrage: M. Fabrice Grossenbacher, Le Chêne 5, 2732 Loveresse.

Auteur du projet: M. Fabrice Grossenbacher, Le Chêne 5, 2732 Loveresse.

Emplacement: Parcelle N<sup>o</sup> 546, Le Chêne 3/5

Projet: Façade Nord: réfection de la paroi existante en bois et pose d'une nouvelle fenêtre en bois 1m29/1m36 vis-à-vis d'une fenêtre existante de l'appartement + pose d'un canal de chauffage en cuivre.

Façade Ouest: pose de deux portes-fenêtres en bois 1m34/2m20 en remplacement des panneaux translucides.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: zone de Ferme



### Champoz

#### Avis de construction

Requérant: M. Julian Doyon, Sur l'Hôta 42, 2735 Champoz

Auteur du projet: Pascal Schaer SA, Rue de l'Est 2, 2732 Reconvilier

Projet: Régularisation après coup, PAC déjà posée. Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieur. Sur parcelle no 3, bâtiment N<sup>o</sup> 42, au lieu-dit: Sur l'Hôta.

Dimension et genre: selon plans déposés

Dérogation: 24 LAT

Dépôt public de la demande, avec plans, **du 10 février au 12 mars 2021**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Champoz, le 2 février 2021

Le Conseil communal



### Court

#### Avis de construction

Requérants: Sylvia et Jean Beeler, rue de Mévilier 26, 2738 Court

Propriétaires: idem requérants

Auteur du projet: Variante B SA, Rue de Mévilier 36, 2738 Court

Emplacement: parcelle N<sup>o</sup> 148, au lieu-dit «Rue de Mévilier 26», 2738 Court

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau

Dimension: selon plan déposé

Zone d'affectation: H2a

**Zone de protection :** Périmètre de protection des sites PPS

**Recensement architectural :** Digne de protection, objet C, ensemble bâti A (ACE N° 3977 du 17.11.1993)

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, **jusqu'au 5 mars 2021**. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 29 janvier 2021

Conseil communal



## Moutier

### Avis de construction

**Requérant :** Pinto Rodrigues José, avenue de Bellevue 29, 2740 Moutier

**Auteur du projet :** E. Chavanne Moutier SA, 2740 Moutier

**Emplacement :** Parcelle N° 361, avenue de Bellevue 29

**Projet :** Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur, construction d'une annexe à l'Ouest avec terrasse en toiture et d'une annexe à l'Est avec place de parc en toiture, aménagement d'une place couverte pour véhicule au Nord-Ouest, divers aménagements extérieurs avec murs de soutènement et barrières

**Zone :** H3

**Dimensions et genre :** selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

**Requérant :** Charles Gobat et consorts, route de Bâle 2, 2800 Delémont

**Auteur du projet :** Gobat architectes SA, 2800 Delémont

**Emplacement :** Parcelle N° 3373, avenue de Bellevue 42

**Projet :** Construction d'une maison familiale avec garage intégré, pompe à chaleur et panneaux solaires photovoltaïques en toiture

**Zone :** H3

**Dérogation :** Art. 26 RCC

**Dimensions et genre :** selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

**Requérant :** Dreier Bernard et Chantal, rue de Vigneule 24, 2740 Moutier

**Auteur du projet :** Faivre Energie SA, 2800 Delémont

**Emplacement :** Parcelle N° 2460, rue de Vigneule 24

**Projet :** Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Sud-Ouest

**Zone :** H2

**Dimensions et genre :** selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

**Requérant :** Salihu Halil, Place du Marché 1, 2740 Moutier

**Auteur du projet :** M. Valmir Salihu, 2740 Moutier

**Emplacement :** Parcelle N° 197, Place du Marché 1

**Projet :** Aménagement d'un appartement dans les combles, pose de sept velux en toiture et suppression de deux cheminées.

**Zone :** Cpc1

**Dimensions et genre :** selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 5 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

**Requérant :** Fernandez Moreira Oscar et Souto Capelan Rocio, rue du Bruye 1, 2732 Reconvilier

**Auteur du projet :** BIM Process.ch Sàrl, 2822 Courroux

**Emplacement :** Parcelle N° 3367, Plein-Soleil 30

**Projet :** Construction d'une maison familiale avec garage au Nord-Est, annexe avec terrasse en toiture à l'Ouest et pompe à chaleur

**Zone :** PQ «Prés Zuber»

**Dimensions et genre :** selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 10 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

### Avis de construction

**Requérante :** Rental Vision 2000 SA, Case postale 925, 2740 Moutier.

**Auteur du projet :** MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.

**Emplacement :** parcelle N° 3326, au lieu-dit: «Chantemerle», commune de Moutier.

**Projet :** construction d'un ensemble d'habitations comprenant 6 appartements avec parking semi-enterré (8 places de stationnement), aménagement de 3 places de stationnement extérieures, pose d'une PAC par sondes géothermiques, pose de panneaux photovoltaïques en toiture et construction d'un couvert à container (annexe).

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** PQ «Prés Zuber» - Secteur C.

**Dérogations :** art. 80 LR et 24 RCC.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Moutier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 février 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Perrefitte

### Communications du Conseil municipal

#### Procès-verbal de l'assemblée municipale du 7 décembre 2020

Selon l'article 60 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière assemblée municipale a été déposé publiquement du 5 janvier 2021 au 21 janvier 2021. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le Conseil municipal l'a ratifié lors de sa séance du 1<sup>er</sup> février 2021.

Perrefitte, le 10 février 2021

Le Conseil municipal

### Avis de construction

**\*\* annule et remplace les publications effectuées par la Municipalité de Perrefitte les 26 août 2020 et 2 septembre 2020 \*\***

**Requérants :** M<sup>me</sup> Sonia et M. Nuno Figueiredo, Rue de la Condémine 17, 2740 Moutier.

**Auteur du projet :** ECE SA, Rue Centrale 1, 2740 Moutier.

**Emplacement :** parcelle N° 749, au lieu-dit: «Grosses Œuches», commune de Perrefitte.

**Projet :** construction d'une maison familiale sur un étage et d'un garage séparé, pose d'une pergola bioclimatique, de panneaux solaires photovoltaïques et d'une pompe à chaleur air/eau extérieure.

**Dimensions :** selon plans déposés.

**Construction :** selon plans déposés.

**Zone :** H2.

**Dérogations :** art. 48 LAE, 41c a bis OEaux et 80 LR.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Perrefitte. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 10 février 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



## Petit-Val

### Votations fédérales, cantonales et communales du 7 mars 2021

Le bureau de vote est désigné comme suit :

Présidente: Klötzli Fanny

Vice-président: Michel Jean Pascal

Secrétaire: Schär Joëlle

Membres: Hostettmann Sylvie

Monnin Lumnije  
Steiner Axel  
Wyss Jürgen

Suppléants: Neukomm Audrey  
Loosli Josiane  
Juillierat Florian  
Barth Julien

Souboz, le 10 février 2021  
Conseil communal

### Communications du Conseil communal

Le Conseil communal a procédé à une nouvelle répartition des dicastères:

**Christen André, maire:** technique et travaux publics, eau potable, eaux usées, bâtiments communaux, éclairage, fontaines, personnel communal, finances, police

**Amstutz Emanuel, vice-maire:** scolaire, transports scolaires

**Carnal Jean-Michel:** urbanisme, aménagement du territoire, environnement, mensuration officielle, déchets

**Klötzli Fanny:** culture, sports, loisirs, tourisme, social

**Michel Jean Pascal:** forêts, agriculture, militaire, protection civile, sapeurs-pompiers, chemins forestiers et communaux, rivières, déneigement

### Campagne de vaccination Covid

Si vous désirez vous faire vacciner contre le Covid, vous trouverez toutes les informations nécessaire sur le site internet du canton:

[www.be.ch/vaccination-corona](http://www.be.ch/vaccination-corona)

L'administration communale se tient à votre disposition si vous avez besoin d'aide pour vous enregistrer. N'hésitez pas à nous contacter au 032 484 94 70 ou à passer durant les heures d'ouverture.

Souboz, le 10 février 2021  
Conseil communal

## Reconvilier

### Avis de construction

Requérant: Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle

Propriétaire: Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle

Auteur du projet: Neuschwander Raphaël, Rue Saint-Maurice 19, 2852 Courtételle

Emplacement: Parcelle N° 12, Route de Saules 1

Projet: Démolition d'un muret en bordure de route pour la création d'une place de parc en pavés filtrants et d'un mur de soutènement en béton

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: HA3

Zone de protection: PAL 1 «Village Ancien et Centre»

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal **jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement**. Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 3 février 2021  
Le secrétariat municipal

## Saicourt

### Avis de construction

Requérantes: Patricia Paroz, Route de la Scierie 24, 2732 Saicourt et Anne Paroz, Rue de la Clef 21, 2610 St-Imier

Rue: Chemin des Moines 8, 2713 Bellelay

Parcelle N°: 937

Projet de construction: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 3 février 2021

Secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérante: Patricia Paroz, Route de la Scierie 24, 2732 Saicourt

Rue: Route de la Scierie 24, 2732 Saicourt

Parcelle n°: 70

Projet de construction: Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur air-eau extérieure

Zone: Village

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 3 février 2021

Secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérants: Judith et Denis Schnegg, Les Vieux Chemins 13, 2712 Le Fuet

Emplacement: Parcelle N° 946 – Les Vieux Chemins 13, 2712 Le Fuet

Projet: suppression du chauffage à mazout, désaffectation de la citerne et installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure

Dimensions et genre: selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 3 février 2021

Secrétariat municipal

### Avis de construction

Requérants: Priscilla et Valentin Ruch, Les Vieux Chemins 16, 2712 Le Fuet

Rue: Clos du Verger 19, 2732 Saicourt

Parcelle N°: 5

Projet de construction: Construction d'une villa familiale en ossature bois avec garage séparé, 1

place de parking et pose d'une pompe à chaleur extérieure.

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: Village ancien

Dérogations requises: Art. 213, alinéa 7 (couleur des tuiles) et Art. A151, alinéa 8, chiffre 2 (distance pompe à chaleur)

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 4 mars 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Le Fuet, le 3 février 2021

Secrétariat municipal

### Modification du permis de construire N° 796 du 5 octobre 2020

Requérants: MM. Dan et Loïc Staub, Grand-Rue 3, 2606 Corgémont

Emplacement: Parcelle N° 130 – Route de la Chapelle 2, 2712 Le Fuet

Projet: Rénovation d'une ferme existante avec création de trois appartements supplémentaires.

Modification des façades: ouvertures de portes, portes-fenêtres et fenêtres; aménagement de balcons; modification des portes de garages existantes. Modification du toit: aménagement de lucarnes et velux. Construction de deux garages. Démolition du bâtiment N° 2a (garage)

Modifications demandées: construction d'un sous-sol sous les deux garages et aménagement d'une place de stationnement en groise avec mur de soutien

Dimensions: selon plans déposés

Zone: village ancien

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 24 septembre 2020 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement.

Le Fuet, le 3 février 2021

Secrétariat municipal

## Tavannes

### Avis de construction

Requérant: Kuhn Real Estate GmbH, M. Stefan Kuhn, Chemin du Crêt 3, 2533 Evilard.

Auteur du projet: Kuhn Construction Management GmbH, M<sup>me</sup> Laurie Lehmann, Prés Limenans, 2720 La Tanne.

Projet: installation d'un nouveau monte-charge et d'un nouvel ascenseur dans le bâtiment Rue H.-F. Sandoz 64 sis sur la parcelle N° 28 en zone d'activités A3.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Recensement architectural: objet «C» digne de conservation, ensemble bâti F.

Dépôt public de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement**, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit,

**Validation de vos avis sur la plateforme:**

**lundi 14 h**

faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 10 février 2021

Le chef des travaux publics



## Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : H. Immobilier Sàrl, Rue des Mérisiers 8, 2800 Delémont

Auteur du projet : BIMProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20b, 2822 Courroux

Adresse du projet : BF 1420, chemin des Pommiers 2, 2735 Bévillard, commune de Valbirse (secteur Clos Carcenai)

Description du projet : construction d'une villa familiale avec garage, pompe à chaleur extérieure à l'Ouest du bâtiment, panneaux solaires sur la toiture plate

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : PQ Clos Carcenai

Dérogations : art. 6 al. 3 + Art 8 al. 2 et art. 12 al.3 du PQ Clos Carcenai et art. 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : du 3 février au 2 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 janvier 2021

Commune mixte de Valbirse

### Avis de construction

Requérants/maître d'ouvrage : H. Immobilier Sàrl, Rue des Mérisiers 8, 2800 Delémont

Auteur du projet : BIMProcess.ch Sàrl, Rue du 23 Juin 20b, 2822 Courroux

Adresse du projet : BF 1450, chemin des Pommiers 4, 2735 Bévillard, commune de Valbirse (secteur Clos Carcenai)

Description du projet : construction d'une villa familiale avec garage annexé et terrasse au-dessus, pompe à chaleur extérieure à l'Est du bâtiment, panneaux solaires sur la toiture plate

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : PQ Clos Carcenai

Dérogations : art. 6 al. 3 + art 8 al. 2 et art. 12 al. 3 du PQ Clos Carcenai et art. 44 du règlement de construction de Bévillard

Dépôt public : du 3 février au 2 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en

double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Bévillard, le 28 janvier 2021

Commune mixte de Valbirse

### Pâturage du Droit – Plan de Quartier « Pierre de la Paix » valant Permis de Construire (PQ/ PC)

Commune mixte de Valbirse

#### DÉPÔT PUBLIC (mise à l'enquête)

Pâturage du Droit - Plan de Quartier « Pierre de la Paix » valant Permis de Construire (PQ/ PC) au sens de l'art. 88, al.6 LC avec procédure de constatation de la nature forestière au sens de l'art. 10, al.2 de la Loi fédérale du 4 octobre 1991 sur les Forêts (LFo)

Le Conseil communal de Valbirse dépose publiquement :

- le Plan de Quartier « Pierre de la Paix » valant Permis de Construire (PQ/PC), entre autres en application des art. 35 et 60 de la Loi sur les Constructions (LC, RSB 721.0), de l'art. 122 b de l'Ordonnance sur les Constructions (OC, RSB 721.1), des art. 26 et 45 du Décret concernant la procédure d'octroi du Permis de Construire (DPC, RSB 725.1), de l'art. 6, al.1 de la Loi de Coordination (LCoord, RSB 724.1), de l'art. 15, al.2 de l'Ordonnance fédérale relative à l'Etude de l'Impact sur l'Environnement (OEIE, RS 814.011) et de l'art. 5, al.2 de l'Ordonnance du 30 novembre 1992 sur les Forêts (OFo; RS 921.01),

et,

- la constatation de la nature forestière conformément à l'art. 4 de la Loi cantonale sur les Forêts (LCFo, RSB 921.11) et à l'art. 2 de l'Ordonnance cantonale sur les Forêts (OCFo, RSB 921.111), soumis à une Etude de l'Impact sur l'Environnement (EIE).

A. Plan de Quartier « Pierre de la Paix », comprenant :

- Plan de Quartier « Pierre de la Paix » (PQ) - document N° 3801-01;
- Règlement de Quartier « Pierre de la Paix » (RQ) - document N° 3801-02;
- Plan de Remise en Etat Final « Pierre de la Paix » (PREF) - document N° 3801-03;

et à titre informatif :

- Rapport relatif à l'Impact sur l'Environnement (RIE) et Rapport de Conformité (RCo) selon les art. 47 OAT (RS 700.1) et 118 OC (RSB 721.1) - document N° 3801-21, et annexes;
- Rapport relatif à l'Information et à la Participation de la Population (RIPP) - document N° 3801-22 et annexes.

B. Demande de Permis de Construire (PC, plan de route) :

Confortement du chemin existant « Pierre de la Paix » avec réalisation de nouvelles places d'évitement.

Requérant : Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray, représentée par ses Présidents du Conseil d'Administration.

Auteur du projet : ATB SA, Rue de la Promenade 22, 2720 Tramelan, représentée par M. Yann Rindlisbacher.

Emplacement : Pâturage du Droit, parcelle 1026 au ban de Valbirse / Malleray (raccordement à la Route de la Charrière).

Zone d'affectation (actuelle / nouvelle) : Zone agricole / PQ/PC « Pierre de la Paix ».

Gabarit : Il est renvoyé au dossier de demande de permis de construire et aux repères dans le terrain; l'emprise de la route (inchangée) n'est pas matérialisée par des gabarits mais par des repères d'emprises des nouvelles places d'évitement et un plan de l'ouvrage mis en situation sur le terrain en lieu et place des gabarits de construction.

C. Aménagement et exploitation d'une carrière / décharge et d'une plateforme de recyclage :

La carrière / décharge de « Pierre de la Paix » figure au Plan Directeur Régional d'Extraction, de Décharge et de Transport des matériaux (PDReg EDT-Jube) en état de coordination « réglée » à la suite de la révision 2015 – 2017 de celui-ci.

Autorisations demandées :

- autorisation relative à l'aménagement et l'exploitation d'une décharge en vertu de l'art. 30 e al.2 LPE (RS 814.01) et de l'art. 38 ss OLED (RS 814.600);
- autorisation en matière de protection des eaux au sens des art. 44 al.1 LEaux (RS 814.20), art. 11 LCPE (RSB 821.0) et art. 26 OPE (RSB 821.1);
- autorisation de défrichement et reboisement selon art. 5 - 7 LFo (RS 921.0), art. 5 ss OFo et art. 19 et 20 LCFo (RSB 921.11);
- autorisation pour interventions techniques sur les eaux selon art. 38 LEaux, art. 8 ss LFSP (RS 923.0), art. 48 LAE (RSB 751.11) et art. 9 LPê (RSB 923.11).

Dérogations demandées, moyennant conditions et charges :

- pour des constructions en forêt selon art. 2 LFO et 14 OFo et pour des petites constructions et installations non forestières en forêt selon art. 16 LFo, art. 14 OFo et art. 35 OCFo (RSB 921.111);
- pour construction à proximité de la forêt selon art. 17 LFo et art. 25 - 27 OCFo.
- pour des interventions sur les rives du ru de la Plantation selon art. 18 al.1 bis et 1 ter, art. 21 et art. 22 al.2 LPN (RS 451);
- pour des interventions sur les populations de plantes protégées selon art. 20 LPN, art. 20 OPN (RS 451.1), art.15 LCPN (RSB 426.11) et art. 19 et 20 OCPN (RSB 426.111);
- pour des interventions dans les habitats naturels d'animaux protégés selon art. 20 LPN, art. 20 OPN, art. 15 LCPN et art. 25, 26 et 27 OCPN.

D. Publication selon la Loi fédérale du 7 octobre 1983 sur la Protection de l'Environnement (LPE; RS 814.01) et l'Ordonnance fédérale du 19 octobre 1988 relative à l'Etude de l'Impact sur l'Environnement (OEIE, RS 814.011) :

Selon l'art. 10 b de la LPE et l'art. 2 al. 1 lit. a OEIE, annexe items 4 et 8 (ch.40.4: Décharges des types A et B ayant un volume de décharge de plus de 500'000 m<sup>3</sup>; ch. 80.3: Gravières, sablières, carrières et autres exploitations d'extraction de matériaux non utilisés à des productions d'énergie, d'un volume global d'exploitation supérieur à 300'000 m<sup>3</sup>), la réalisation de la carrière « Pierre de la Paix » est soumise à une Etude de l'Impact sur l'Environnement (EIE). Le Rapport de l'Impact sur l'Environnement (RIE, document N° 3801-21) est consultable, au même titre que les documents constituant l'ensemble du dossier du projet, durant la période de mise à l'enquête de celui-ci.

E. Défrichement :

Requérant : Pierre Faigaux SA, Pré Rond 22, 2735 Malleray, représentée par ses Présidents du Conseil d'Administration.

Demande de défrichement comprenant :

- les formulaires et engagements relatifs auxdits défrichements;
- le plan de défrichement et de reboisement avec mesures de compensations complémentaires.

Le projet de Plan de Quartier valant Permis de Construire « Pierre de la Paix » est déposé publiquement du 4 février au 8 mars 2021 auprès de l'Administration communale où il peut être librement consulté sur rendez-vous (compte tenu de la période sanitaire actuelle) pendant les heures d'ouverture des guichets. Le dossier (documents opposables, RIERco et RIPP) peut également être consulté sur le site internet de la Commune de Valbirse ([www.valbirse.ch](http://www.valbirse.ch), seul le dossier imprimé et déposé au bureau communal fait cependant foi).

Les éventuelles oppositions et/ou les déclarations de réserves de droit, écrites et congrûment motivées, sont à adresser, tout comme d'éventuelles demandes en compensation des charges, jusqu'au lundi 8 mars 2021, au Conseil communal de Valbirse, Rue Aimé Charpillot 2, 2735 Bévillard.

Les prétentions à une compensation des charges qui n'ont pas été annoncées auprès de l'Autorité communale pendant la durée du dépôt public sont périmées (art. 30 et 31 LC).

Rappel: Les oppositions collectives et les oppositions individuelles multicopiées ou, en grande partie identiques, doivent indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35 b al.1 LC).

En cas d'opposition(s), les pourparlers de conciliation se dérouleront expressément les 30 et/ou 31 mars 2021 à la Commune mixte de Valbirse sur invitation du Conseil communal.

Bévillard, le 29 janvier 2021

Au nom du Conseil Communal

**Avis de construction**

Requérants : Madame Lindita et Monsieur Sadri Goqi, Chemin de Mettlen 72, 2504 Biel/Bienne.

Emplacement : parcelle N° 317, au lieu-dit: « Rue Principale 1 », Bévillard, commune de Valbirse.

Projet : démolition du garage en façade Est et construction d'un couvert à voiture avec terrasse au-dessus.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : centre.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 5 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 3 février 2021.

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Sport en salle pour les moins de 16 ans**

Pour rappel, les salles communales sont fermées au public, hormis pour les activités scolaires et certaines séances communales. L'exécutif a décidé d'y ajouter une exception : la halle de Bévillard et celle de Champ-Martin, à Malleray, sont accessibles pour des entraînements sportifs pratiqués par des jeunes de moins de 16 ans. Cette autorisation nécessite la mise en place d'un plan de protection et la présence d'un adulte. Les douches, elles, restent fermées.

Bévillard, le 1<sup>er</sup> février 2021

Conseil communal de Valbirse

**Avis de construction**

Requérant/maître d'ouvrage : Lerch & Cie, Garage Alouette, Grand-Rue 68, 2735 Malleray

Auteur du projet : Lerch & Cie, Garage Alouette, Grand-Rue 68, 2735 Malleray

Adresse du projet : BF 740-742, Grand-Rue 68, 2735 Malleray, Commune de Valbirse

Description du projet : Remplacement de la publicité Mitsubishi par Hyundai et installation d'un nouveau pylône à l'entrée de la réception

Dimensions du projet : selon plans déposés

Constructions du projet : selon plans déposés

Zone d'affectation et de constructions : HA

Dépôt public : du 10 février 2021 au 9 mars 2021 inclusivement

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune mixte de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat communal, Rue Aimé Charpillot 2 à Bévillard, dans le même délai.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multi copiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Bévillard, le 5 février 2021

Commune mixte de Valbirse

**Avis de construction**

Requérante : Mérillat SA, La Cornette 6, 2735 Malleray.

Auteur du projet : Heimann Olivier Sàrl, architecte HES, Rue Aimé Charpillot 4, 2735 Bévillard.

Emplacement : parcelle N° 32, au lieudit: « La Cornette 6a », Malleray, commune de Valbirse.

Projet : installation, dans le bâtiment existant, de trois containers métalliques ventilés mécaniquement pour le dépôt de gaz inertes, combustibles et oxydants.

Dimensions : selon plans déposés.

Construction : selon plans déposés.

Zone : HII.

Dépôt de la demande, avec plans, **jusqu'au 12 mars 2021 inclusivement** auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 10 février 2021

La préfète : Stéphanie Niederhauser

**Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur [www.lasemaine.ch](http://www.lasemaine.ch)**

**Calendrier des parutions 2021**

N° sem.	N° par.	Date	Jour de parution
7	6	17.02.2021	mercredi
8	7	24.02.2021	mercredi
9	8	03.03.2021	mercredi
10	9	10.03.2021	mercredi
11	10	17.03.2021	mercredi
12	11	24.03.2021	mercredi
13	12	31.03.2021	mercredi
14	13	08.04.2021	JEUDI
15	14	14.04.2021	mercredi
16	15	21.04.2021	mercredi
17	16	28.04.2021	mercredi
18	17	05.05.2021	mercredi
19	18	12.05.2021	mercredi
20	19	19.05.2021	mercredi
21	20	27.05.2021	JEUDI
22	21	02.06.2021	mercredi
23	22	09.06.2021	mercredi
24	23	16.06.2021	mercredi
25	24	23.06.2021	mercredi
26	25	30.06.2021	mercredi
27	26	07.07.2021	mercredi
28	27	14.07.2021	mercredi
29		21.07.2021	SUPPRIME
30		28.07.2021	SUPPRIME
31		04.08.2021	SUPPRIME
32	28	11.08.2021	mercredi
33	29	18.08.2021	mercredi
34	30	25.08.2021	mercredi
35	31	01.09.2021	mercredi
36	32	08.09.2021	mercredi
37	33	15.09.2021	mercredi
38	34	22.09.2021	mercredi
39	35	29.09.2021	mercredi
40	36	06.10.2021	mercredi
41	37	13.10.2021	mercredi
42	38	20.10.2021	mercredi
43	39	27.10.2021	mercredi
44	40	03.11.2021	mercredi
45	41	10.11.2021	mercredi
46	42	17.11.2021	mercredi
47	43	24.11.2021	mercredi
48	44	01.12.2021	mercredi
49	45	08.12.2021	mercredi
50	46	15.12.2021	mercredi
51	47	22.12.2021	mercredi
52		29.12.2021	SUPPRIME

# **informations pratiques**



## **Saicourt**

Administration municipale  
Pré Paroz 1  
2712 Le Fuet

Téléphone: 032 481 24 03  
Courriel: [admin@saicourt.ch](mailto:admin@saicourt.ch)  
Heures d'ouverture: Mardi 10h à 11h et 15h à 18h  
Mercredi 10h à 11h  
Jeudi 10h à 11h et 15h à 16h  
Vendredi 10h à 11h  
Site internet: [www.saicourt.ch](http://www.saicourt.ch)

### **Indications officielles**

- Directeur des écoles enfantine, primaire et secondaire: M. Alexandre Mouche, 032 484 01 06
- Commandant du CSP Val d'Or: M. Cédric Liechti, 078 739 67 98

**Heures d'ouverture déchetteries:** Du lundi au samedi de 7h à 19h



## **Saules**

Administration communale  
Milieu du Village 13  
2732 Saules

Téléphone: 032 481 38 28  
Courriel: [communesaules@bluewin.ch](mailto:communesaules@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: mercredi de 16h à 17h  
ou sur rendez-vous



## **Seehof**

Commune municipale  
Gross-Karlisberg 23a  
2747 Elay . Seehof

Téléphone: 032 499 96 60  
Courriel: [gemeimnde@gemeindeseehof.ch](mailto:gemeimnde@gemeindeseehof.ch)  
Heures d'ouverture: Ouvert le lundi de 9h à 11h



## **Sorvilier**

Administration municipale  
Rue Principale 18  
2736 Sorvilier

Téléphone: 032 492 18 29  
Courriel: [adm.sorvilier@bluewin.ch](mailto:adm.sorvilier@bluewin.ch)  
Heures d'ouverture: Lundi de 16h à 18h30  
Site internet: [www.sorvilier.ch](http://www.sorvilier.ch)

# informations pratiques



## Perrefitte

Administration communale  
Magali Zampedri  
Sous le Tacon 24  
2742 Perrefitte

Téléphone: 032 493 22 74  
Courriel: perrefitte@gmail.com  
Heures d'ouverture: Mardi 17 h - 19 h  
Jeudi 8 h 30 - 10 h 30  
Site internet: www.perrefitte.ch



## Petit-Val

Commune mixte de Petit-Val  
Derrière les Hôtas 23  
2748 Souboz

Téléphone: 032 484 94 70  
Courriel: admin@petit-val.ch  
Heures d'ouverture: Lundi de 17 h à 19 h  
Mardi de 9 h 30 à 11 h  
ou sur rendez-vous  
Site internet: www.petit-val.ch



## Rebévelier

Administration communale  
Rebévelier, 2717 Rebévelier  
c.o Brogna Alexandra,  
Rue des Chardonnerets 7  
2740 Moutier

Téléphone: 079 247 38 62  
ou 032 493 47 44  
Courriel: rebevelier@bluewin.ch  
Heures d'ouverture: sur demande



## Reconvilier

Municipalité de Reconvilier  
Route de Chaindon 9  
2732 Reconvilier

Téléphone: 032 482 73 73  
Courriel: info@reconvilier.ch  
Site internet: www.reconvilier.ch

### Heures d'ouverture

- L'administration municipale est ouverte chaque semaine les lundi, mardi et jeudi de 10 h à 11 h 45 et de 15 h à 17 h.
- La permanence téléphonique est assurée du lundi au vendredi matin de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.

# **informations pratiques**



## **Moutier**

Municipalité de Moutier  
Rue de l'Hôtel-de-Ville 1  
Case postale 927  
2740 Moutier

### **Heures d'ouverture**

Tous les bureaux municipaux (sauf Service social):

**Lu – ma** 8 h à 11 h et 14 h à 17 h  
**Mercredi** 14 h à 17 h  
**Jeudi** 8 h à 11 h et 14 h à 18 h  
**Vendredi** 8 h à 11 h et 14 h à 16 h

### **Service social:**

**Lu – ma et ve** 9 h à 11 h et 14 h à 16 h  
**Mercredi** 14 h à 16 h  
**Jeudi** 9 h à 11 h et 14 h à 18 h

### **Service de renseignements juridiques**

Chancellerie municipale 032 494 11 11

### **Carte journalières (prix Fr. 48.-)**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Bons prévôtois**

Caisse municipale 032 494 11 25

### **Services techniques – Travaux publics**

Point de récolte de la Halle aux marchandises

### **Horaire**

**Lundi à jeudi** de 7 h à 20 h  
**Vendredi** de 7 h à 16 h

Les citoyens sont invités à respecter les horaires d'ouverture et à ne déposer aucun déchet ou objet en dehors de ces heures.

### **Téléphones**

Centrale 032 494 11 11  
Fax 032 493 12 19

Chancellerie 032 494 11 11  
Impôts 032 494 11 21  
Caisse municipale 032 494 11 25  
Contrôle des habitants 032 494 11 27  
Service social 032 494 11 34  
Agence AVS 032 494 11 39  
Service sécurité 032 494 11 29  
Bâtiments.Urbanisme.  
Travaux publics 032 494 13 33  
Electricité.Eau.  
Service de piquet 032 494 12 22

**Site internet**  
[www.moutier.ch](http://www.moutier.ch)

**Courriel**  
[info@moutier.ch](mailto:info@moutier.ch)